

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 13 juin 2018.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 13 juin 2018 à compter de 19h30 à la salle du conseil, située au 420, route 132 Ouest à Amqui.

Sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. André Fournier (Causapsca)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Irène)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2^e représentant) :

Mme Sylvie Blanchette (représentante Amqui)
M. Bruno Côté (représentant Sayabec)
M. Denis Viel (représentant Causapsca)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absence : Aucune

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
M. Mario Turbide, directeur du service de foresterie
M. Guillaume Viel, directeur du service de développement

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2018-103 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 13 juin 2018

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2018-104 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juin 2018

Sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 9 mai 2018
4. Période de question de l'assistance
5. Dépôt des états financiers consolidés de la MRC – Exercice financier clos le 31 décembre 2017
6. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme - Règlement 2017-09 modifiant le SAR – suivi (reporté)
7. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours
 - 7.1. Appel d'offres pour la construction de la caserne incendie
 - 7.2. Secours hors réseau routier - Appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule tout terrain de type côte-à-côte - Adjudication
 - 7.3. Emprunt pour le financement du véhicule du directeur du service incendie – Règlement N° 2018-02
8. Communication du service de foresterie
 - 8.1. Adoption du rapport annuel 2017-2018 du PADF
 - 8.2. Orientations concernant la réalisation des travaux sylvicoles sur les TPI en 2018
 - 8.3. Financement des travaux d'amélioration dans les érablières
 - 8.4. Éclaircie précommerciale de feuillus intolérants 2018
 - 8.5. Programme de redéfinition d'emploi 2018
9. Communication du service de développement
 - 9.1. Rapport d'activité du FDT 2017-2018 - Adoption
 - 9.2. Stratégie jeunesse (bourse) - Confirmation des projets retenus et octroi des subventions
 - 9.3. Table de concertation agroalimentaire de La Matapédia - Composition
10. Centre administratif
 - 10.1. Décompte des coûts N° 11
 - 10.2. Désignation du nom du centre administratif – Autorisation et formation d'un comité de sélection
11. Règlement d'emprunt 2018-02 en faveur de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli

12. Service régional de dentisterie dans La Matapédia
13. Réfection de la route 132
14. Correspondance
15. Période de questions de l'assistance
16. Autres sujets
 - 16.1. Programmation des travaux pour la TECQ 2014-2018
 - 16.2. Autorisation de signature de l'avenant N° 1 au bail du palais de justice
 - 16.3. Prochaine rencontre du conseil – Séance ordinaire du 15 août 2018 à 19h30
17. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2018

Résolution CM 2018-105 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2018

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2018. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil en est dispensé de lecture.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

5. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA MRC – EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Monsieur Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose au conseil de la MRC les états financiers consolidés de la MRC clos le 31 décembre 2017. Les états financiers consolidés tiennent compte des résultats financiers des organismes mandataires de la MRC de La Matapédia. Monsieur Lavoie explique les faits saillants des états financiers aux membres du conseil.

Résolution CM 2018-106 concernant le dépôt des états financiers consolidés de la MRC de La Matapédia pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2017

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'accepter le dépôt des états financiers consolidés de la MRC de La Matapédia pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2017.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - RÈGLEMENT 2017-09 MODIFIANT LE SAR - SUIVI

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS

7.1 Appel d'offres pour la construction de la caserne incendie

Résolution CM 2018-107 concernant une adjudication de contrat pour le projet de construction de la caserne d'Amqui

Considérant que le projet de construction de la caserne incendie à Amqui a été jugée prioritaire par le MAMOT pour l'obtention d'une subvention du programme d'infrastructures Québec Municipalité (PIQM);

Considérant qu'un lors d'un appel d'offres public, la MRC a obtenu les soumissions suivantes :

Duotech Construction Inc. :	4 307 998.28 \$
Marcel Charest et Fils Inc. :	4 329 000.00 \$
Habitat Construction Matane (1986) Inc. ;	4 349 300.00 \$
Kamco Construction Inc. :	4 499 400.00 \$
Construction Ghislain d'Amours Inc. :	4 590 767.00 \$
Construction L.F.G. Inc. :	4 659 790.00 \$

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de Duotech Construction Inc. au montant de 4 307 998.28 \$, taxes incluses;

Considérant que le montage financier du projet pour l'obtention de l'aide financière du PIQM a été approuvé par la direction des infrastructures du MAMOT avec un cout maximum admissible (CMA) de 4 547 200 \$ et une aide financière de 2 955 680 \$ (65.0%);

Considérant que la MRC de La Matapédia est en attente de la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire confirmant l'aide financière du PIQM et qu'un délai de 4 à 10 semaines est requis à cet effet;

Considérant qu'il n'y a pas séance ordinaire du conseil de la MRC en juillet et que la prochaine séance ordinaire est prévue le 15 août 2018;

Considérant les délais de convocation et les coûts d'une séance extraordinaire et afin ne pas retarder le début des travaux, le conseil de la MRC juge à propos d'adopter une résolution qui approuve la plus basse soumission et dont l'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention de la lettre de confirmation de l'aide financière du MAMOT.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Carol Poitras, il est résolu :

1. d'approuver la soumission de Duotech Construction Inc. au montant de 4 307 998.28 \$ taxes incluses pour le projet de construction de la caserne incendie à Amqui, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre d'un appel d'offres public tenu à cet effet;
2. que l'entrée en vigueur de la présente résolution et l'octroi du contrat à l'entrepreneur soient conditionnels à l'obtention de la lettre de confirmation de l'aide financière du ministre du MAMOT.

Adoptée.

7.2 Secours hors réseau routier - Appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule tout terrain de type côte-à-côte – Adjudication

Résolution CM 2018-108 concernant l'adjudication de contrat pour l'acquisition d'un véhicule tout terrain côte-à-côte neuf pour le service de protection incendie et d'organisation de secours dans le cadre du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors réseau routier

Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un véhicule tout-terrain neuf de type côte-à-côte pour le service incendie dans le cadre du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors réseau routier;

Considérant que deux soumissions ont été déposées dans le cadre dudit appel d'offres, soit :

André Hallé et fils	40 701.15 \$
Garage Yvan Thibault inc.	43 353.62 \$

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'accepter la soumission pour l'acquisition d'un véhicule tout terrain côte-à-côte neuf du plus bas soumissionnaire, soit André Hallé et fils au montant de 40 701.15 \$ avec taxes dans le cadre de l'appel d'offres à cet effet.

Adoptée.

7.3 Emprunt pour le financement du véhicule du directeur du service incendie – Règlement N° 2018-02

Résolution CM 2018-109 concernant une proposition de Desjardins Entreprises du Bas-Saint-Laurent pour un emprunt de 35 082 \$ sur 5 ans pour le financement du véhicule du directeur du service de protection incendie et d'organisation de secours

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu :

1. d'accepter l'offre de gré à gré de Desjardins Entreprises du Bas-Saint-Laurent pour la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia pour un emprunt par billet pour le financement de l'emprunt du règlement numéro 2018-02 pour l'acquisition d'un véhicule pour le service de protection incendie et d'organisation de secours pour un montant de 35 082 \$ réparti comme suit :

Échéance	Montant	Taux
15 juin 2019	7 000 \$	5,75%
15 juin 2020	7 000 \$	5,75%
15 juin 2021	7 000 \$	5,75%
15 juin 2022	7 000 \$	5,75%
15 juin 2023	7 082 \$	5,75%

2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia les documents relatifs à ce refinancement.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

8.1 Adoption du rapport annuel 2017-2018 du PADF

Résolution CM 2018-110 concernant l'adoption du rapport annuel 2017-2018 du PADF

Considérant l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

Considérant que le rapport annuel doit être signé par la direction générale et le préfet de chacune des MRC et adopté par chaque conseil de MRC;

Considérant que le dépôt du rapport annuel 2017-2018 est nécessaire pour obtenir le montant résiduel correspondant à 25% du montant octroyé pour 2017-2018.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Georges Guénard, il est unanimement résolu d'adopter le rapport annuel 2017-2018 et de recommander à chaque MRC de l'adopter dans les plus brefs délais, respectant ainsi le cadre de gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts*.

Adoptée.

8.2 Orientations concernant la réalisation des travaux sylvicoles sur les TPI en 2018

Résolution CM 2018-111 concernant les orientations relatives à la réalisation des travaux sylvicoles sur les TPI en 2018

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Gino Canuel, il est résolu unanimement que le conseil de la MRC autorise pour la saison 2018 :

1. une contribution du fonds TPI de la MRC d'une somme maximale de 65 365 \$ pour la réalisation de travaux sylvicoles réguliers selon les normes et taux reconnus en région (forêt privée). L'exécutant des travaux pourra à l'intérieur de cette enveloppe, suite à l'approbation de la MRC, obtenir une aide financière pour les travaux de voirie, ponceaux, éclaircie précommerciale de feuillus intolérants et de transport des plants selon les taux établis en 2015 indexés au coût de la vie;
2. le maintien du partage historique des budgets (PADF et fonds TPI) entre les exécutants;
3. le versement d'une avance de 50% des budgets à l'émission des permis;
4. le préfet à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

Adoptée.

8.3 Financement des travaux d'amélioration dans les érablières

Résolution CM 2018-112 concernant l'aide financière accordée pour les travaux d'amélioration des érablières dans les érablières localisées sur les TPI

Considérant que dans le cadre de la délégation de la gestion des terres publiques intramunicipales, la MRC assume la gestion d'une superficie de 740 hectares d'érablières en location;

Considérant que lesdites érablières généreront des revenus de 55 000 \$ en 2018 dans le fonds TPI;

Considérant que la MRC de La Matapédia souhaite soutenir la réalisation des travaux d'amélioration dans les érablières en location sur les TPI;

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'accorder une aide financière pour un traitement d'amélioration d'érablières aux titulaires de permis de culture et d'exploitation d'une érablière selon les critères suivants :

1. Coupe de jardinage acérico-forestier :
 - Subside de 650\$/ha.;
 - Le financement du fonds TPI est de 5 000\$ maximum par titulaire de permis;
 - Advenant le cas où la demande excède 5 000\$, le montant supplémentaire pourra être remboursé jusqu'à concurrence du montant des redevances forestières;
 - Les superficies traitées lors d'une année sont non admissibles à un financement l'année suivante.
2. Coupe partielle non-financée :
 - Pas de subside (\$/ha) établi pour ce type de traitement. Le subside sera l'équivalent des redevances forestières.

Adoptée.

8.4 Éclaircie précommerciale de feuillus intolérants 2018

Résolution CM 2018-113 concernant l'admissibilité des travaux d'éclaircie précommerciale de feuillus intolérants à une aide financière

Considérant que le traitement d'éclaircies précommerciales de feuillus intolérants (tremble) n'est plus admissible à une aide financière en forêt publique et en forêt privée depuis 2016;

Considérant que le tremble est, dans notre région, une essence très prisée par l'industrie régionale et que l'approvisionnement de plusieurs usines locales en dépend.

En conséquence, sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu d'autoriser le financement selon le taux applicable à ce traitement sur les TPI en 2015 bonifié des indexations appropriées.

Adoptée.

8.5 Programme de redéfinition d'emploi 2018

Résolution CM 2018-114 concernant l'application du Programme de redéfinition de l'emploi sur les TPI en 2018

- Considérant que le Programme de redéfinition de l'emploi est un programme visant à bonifier les conditions des travailleurs forestiers;
- Considérant que ce programme n'est plus applicable en forêt privée depuis 2016 et que le conseil de la MRC a résolu en 2016 et 2017 de maintenir ce programme sur les TPI à l'intérieur des enveloppes budgétaires dédiées aux exécutants des travaux;
- Considérant qu'une somme de 18 791 \$ provenant du fonds TPI de la MRC a été versée en 2017 à 3 exécutants des travaux afin de bonifier les conditions de leurs travailleurs.

En conséquence, sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Gino Canuel, il est résolu de reconduire le programme de Redéfinition de l'emploi pour la saison 2018 et de valider les sommes versées aux travailleurs à partir de déclarations signées par ces derniers précisant les sommes reçues.

Adoptée.

9. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

9.1 Rapport d'activité du FDT 2017-2018 – Adoption

Résolution CM 2018-115 concernant l'adoption du rapport d'activités du FDT 2017-2018

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'adopter le rapport d'activités du Fonds de développement des territoires de la MRC de La Matapédia couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 et déposer ce dernier sur le site web de la MRC.

Adoptée.

Madame Chantale Lavoie, préfet, fait un rappel du 5 à 7 sur le développement qui se tiendra le 14 juin au centre multifonctionnel de Lac-au-Saumon.

9.2 Stratégie jeunesse (bourse) - Confirmation des projets retenus et octroi des subventions

Résolution CM 2018-116 concernant l'octroi de subventions dans le cadre des Bourses Projets jeunesse – Équipements nautiques

Sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'approuver le projet de Mme Valérie Simard pour une somme de 8 000 \$ pour la réalisation du projet d'acquisition d'équipements nautiques au Parc du centenaire de Lac-au-Saumon dans le cadre des Bourses Projets jeunesse 2018.

Adoptée.

Résolution CM 2018-117 concernant l'octroi de subventions dans le cadre des Bourses Projets jeunesse – Aménagement d'une cour d'école

Sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'approuver le projet de M. Yohan Courty pour une somme de 7 500 \$ dans le but de réaliser le projet d'aménagement de la cour d'école à Forimont de Causapscaal dans le cadre des Bourses Projets jeunesse 2018.

Adoptée.

Résolution CM 2018-118 concernant l'octroi de subventions dans le cadre des Bourses Projets jeunesse – Grimper au secondaire

Sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu d'approuver le projet de M. Marc-Antoine Pitre pour une somme de 3 000 \$ dans le but de réaliser le projet Grimper au secondaire à l'École secondaire Armand-St-Onge d'Amqui dans le cadre des Bourses Projets jeunesse 2018.

Adoptée.

Résolution CM 2018-119 concernant l'octroi de subventions dans le cadre des Bourses Projets jeunesse – Création vidéos

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'approuver le projet de Mme Marianne Viel pour une somme de 1 500 \$ dans le but de réaliser le projet d'acquisition d'équipements destinés à la création de vidéos à la polyvalente de Sayabec dans le cadre des Bourses Projets jeunesse 2018.

Adoptée.

Résolution CM 2018-120 concernant la désignation d'un signataire pour l'octroi de subventions dans le cadre des Bourses Projets jeunesse

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Daniel Carrier, il est résolu :

1. d'autoriser M. Guillaume Viel, directeur du service de développement à signer tous les documents relatifs au projet Bourses Projets Jeunesse 2018;
2. d'autoriser M. Guillaume Viel, directeur du service de développement à redistribuer des sommes aux autres gagnants si un ou des projets sont abandonnés.

Adoptée.

Résolution CM 2018-121 concernant des remerciements aux membres du comité jeunesse dans le cadre des Bourses Projets Jeunesse 2018

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia adresse ses remerciements à tous les membres du comité jeunesse pour leur implication exemplaire à la concrétisation des Bourses Projets Jeunesse 2018.

Adoptée.

9.3 Table de concertation agroalimentaire de La Matapédia – Composition

Résolution CM 2018-122 concernant la confirmation de la composition de la Table de concertation agroalimentaire de La Matapédia

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu :

1. de confirmer la composition de la Table de concertation agroalimentaire de La Matapédia par les secteurs d'activités suivants :
 - Représentant du comité de développement de La Matapédia – Secteur agricole
 - Préfet de la MRC de La Matapédia
 - Production – secteur Ouest
 - Production – secteur Centre
 - Production – secteur Est
 - Filière des PFNL
 - Transformation
 - Commercialisation
 - Agrotourisme – Tourisme gourmand
 - Professionnel
 - Institutionnel
2. de mandater le service développement pour solliciter des candidatures afin de combler les postes disponibles à la Table de concertation agroalimentaire.

Adoptée.

10. CENTRE ADMINISTRATIF

10.1 Décompte des coûts N° 11

Résolution CM 2018-123 concernant l'approbation de la demande et du certificat de paiement n° 11 pour la construction du centre administratif

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Daniel Carrier, il est résolu d'approuver la demande de paiement N° 11 de Construction Marcel Charest et Fils Inc. pour la construction du centre administratif pour la période du 1^{er} au 31 mai 2018 qui se résume comme suit :

Montant initial du marché :	3 949 000.00 \$
Montant des modifications acceptées :	90 216.28 \$
Montant révisé du marché :	4 039 216.28 \$
Montant des travaux exécutés à ce jour :	4 022 953.72 \$
Retenue contractuelle (5%) :	185 698.26 \$
Total payable à ce jour :	3 837 255.46 \$
Moins les paiements antérieurs :	3 803 530.91 \$
Montant à payer de la présente demande :	33 724.55 \$
TPS :	1 666.23 \$
TVQ :	3 364.02 \$
Total à payer :	38 774.80 \$

Adoptée.

10.2 Désignation du nom du centre administratif – Autorisation et formation d'un comité de sélection

Résolution CM 2018-124 concernant la désignation du nom du centre administratif et la formation d'un comité de sélection

Sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu que la MRC de La Matapédia :

1. entreprenne les démarches auprès de la Commission de toponymie du Québec pour l'officialisation du nom du centre administratif de la MRC de La Matapédia, situé au 420 route 132 Ouest, à Amqui;
2. désigne les personnes suivantes afin de recommander au conseil de la MRC la désignation du centre administratif, à savoir :
 - Joël Tremblay, secrétaire adjoint (personne-ressource)
 - Jean-Marc Dumont (membre du conseil)
 - Chantale Lavoie (membre du conseil)
 - Un employé de la MRC

Adoptée.

11. **RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2018-02 EN FAVEUR DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE MONT-JOLI**

Résolution CM 2018-125 concernant l'autorisation du règlement d'emprunt 2018-02 de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Mont-Joli

Considérant que la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli entrevoit réaliser des travaux de construction visant à procéder à la rénovation de l'aérogare et l'acquisition de mobilier; les coûts de ce projet sont évalués à 400 000 \$;

Considérant que le programme FARR participe au projet pour un montant de 250 000 \$;

Considérant que les 4 MRC membres de la Régie doivent adopter une résolution acceptant la réalisation du projet ainsi que le règlement d'emprunt.

En conséquence, sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu que la MRC de La Matapédia autorise la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli à réaliser des travaux de construction visant à procéder à la rénovation de l'aérogare et l'acquisition de mobilier au coût de 400 000 \$ et à décréter un emprunt par le biais du règlement 2018-02.

Adoptée.

12. **SERVICE RÉGIONAL DE DENTISTERIE DANS LA MATAPÉDIA**

Résolution CM 2018-126 concernant une demande au CISSS du Bas-Saint-Laurent afin de consolider et de développer le service de dentisterie au centre hospitalier d'Amqui

Considérant que la MRC de La Matapédia est préoccupée par le maintien et la consolidation des soins de santé sur son territoire;

Considérant qu'une délégation matapédiennne a rencontré le ministre de la santé, M. Gaétan Barrette, le 16 mai dernier et que celui-ci a déclaré qu'il favorisait le maintien et le développement des services opératoires dans les installations telles que celles de La Matapédia;

Considérant que les activités en dentisterie au Centre hospitalier d'Amqui ont été réduites de deux journées par semaine à deux journées par deux semaines depuis quelques années en raison d'un manque d'effectifs infirmiers;

Considérant que le CISSS du Bas-Saint-Laurent, par l'intermédiaire du docteur Jean-Christophe Carvalho, annonçait publiquement en juin 2017 l'intention du CISSS d'optimiser le bloc opératoire du Centre hospitalier d'Amqui en transférant les activités de dentisterie de Rimouski;

Considérant que le Centre hospitalier d'Amqui vient de recevoir de nouveaux équipements en date de mai dernier;

Considérant que la consolidation de cette spécialité aura un effet positif d'attractivité pour notre territoire, pouvant notamment favoriser l'arrivée de nouveaux dentistes.

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. de demander au CISSS du Bas-Saint-Laurent de confirmer sa volonté de consolider et de développer le service de dentisterie dans La Matapédia, ainsi qu'à y déployer les ressources humaines requises afin de maximiser l'utilisation des nouveaux équipements et l'occupation du bloc opératoire;
2. de transmettre la présente résolution aux personnes suivantes :
 - Mme Isabelle Malo, présidente et directrice-générale, CISSS BSL;
 - M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia;

- M. Jean D'Amours, député de Rivière-du-Loup–Témiscouata, ministre délégué aux Affaires maritimes et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent;
- M. Barry Dolman, président, Ordre des dentistes du Québec;
- M. Peter C. White, administrateur, Ordre des dentistes du Québec.

Adoptée.

13. RÉFECTION DE LA ROUTE 132

Résolution CM 2018-127 **concernant la demande priorisation pour la réfection de la route 132 – tronçon Amqui / Sayabec**

- Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) du Québec planifie des travaux correctifs mineurs de la route 132 entre Amqui et Sayabec (surfaçage du pavage);
- Considérant que la route 132 est l'axe routier principal qui traverse la MRC de La Matapédia par des véhicules routiers de toutes natures, notamment par des véhicules lourds;
- Considérant que le tronçon de la route 132 entre Amqui et Sayabec est détérioré à un point tel que des correctifs majeurs sont requis pour assurer le transit des usagers de la route en toute sécurité;
- Considérant que la route 132 donne accès à l'ensemble du territoire matapédien et au circuit touristique du tour de la Gaspésie et que le tronçon entre Amqui et Sayabec est le plus mal en point de ce circuit;
- Considérant que le MTMDET doit planifier la programmation des travaux à réaliser à l'avance.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu :

1. de demander au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET), M. André Fortin, de prioriser la réfection du tronçon de la route 132 entre Amqui et Sayabec dans sa programmation des travaux sur cette route pour le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie;
2. de demander à la direction régionale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec d'inclure dans sa programmation annuelle lesdits travaux majeurs de réfection de la route 132 sur le tronçon Amqui – Sayabec afin de compléter le réaménagement de cette route dans les plus brefs délais;
3. de demander au ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, M. Jean D'Amour, et au député de Matane-Matapédia, M. Pascal Bérubé, d'appuyer et de voir à la concrétisation de la réfection de ce tronçon de la route 132.

Adoptée.

14. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée via extranet aux membres du conseil. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 2018-06-06 : Mme Lise Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs, de l'Habitation et de la Région de Lanaudière;
- 2018-06-05 : M. François Therrien, Société d'habitation du Québec. Cette résolution sera transférée aux directions générales des municipalités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

16. AUTRES SUJETS

16.1 Programmation des travaux pour la TECQ 2014-2018

Résolution CM 2018-128 **concernant l'approbation de la programmation révisée de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018**

- Considérant que la MRC a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- Considérant que la MRC doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Considérant que la MRC doit déposer, avant le 15 octobre, une programmation de travaux révisée précisant et confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre de l'année en cours;

Considérant que la MRC doit déposer et indiquer ses prévisions de dépenses pour les travaux admissibles qu'elle prévoit réaliser entre le 1^{er} octobre de l'année en cours et le 31 mars de l'année suivante.

En conséquence, sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Jérémie Gagnon, il est résolu :

1. que la MRC s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. que la MRC s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
3. que la MRC approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
4. que la MRC s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
5. que la MRC s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
6. que la MRC atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée.

16.2 Autorisation de signature de l'avenant N° 1 au bail du palais de justice

Résolution CM 2018-129 concernant l'autorisation de signature de l'avenant N° 1 au bail du palais de justice

Sur une proposition de M. Daniel Carrier, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu :

1. d'approuver l'avenant N° 1 au bail du palais de justice avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour la période de 10 ans débutant le 1^{er} janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2028;
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer, pour et au nom de la MRC de La Matapédia, ledit avenant.

Adoptée.

16.3 Prochaine rencontre du conseil – Séance ordinaire du 15 août 2018 à 19h30

Le conseil de la MRC tiendra sa prochaine séance ordinaire mercredi le 15 août à 19h30 à la salle du conseil.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2018-130 concernant la levée de la séance ordinaire du 13 juin 2018

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est unanimement résolu de lever la séance à 21h20.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfet

Joël Tremblay, secrétaire adjoint